



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 260526_016

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} juin 2026 et au 1^{er} septembre 2026 – CREATIONS, SUPPRESSIONS ET MODIFICATION DE POSTES PERMANENTS

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT SIX MAI à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 28

(Dont 4 pouvoirs)

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE – Jean-Louis BEYRON - Marie-Christine BERTHOLLET - Ludovic PADUANO - Christine MONTAGNY - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Christiane BRUYAT – Michel FAURE - Emmanuelle NEEL – Pascal BADOIT - Aline CIZERON - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB – Estelle JOUBERT – Magali BOURKAIB – Laurent BOURRIN – Julien SAUVIGNET - Mickaël HATRON - Maxime PEILLER – Fleurine CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY A Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE A Jean-Louis BEYRON - Frédéric BERTHET A Ludovic PADUANO - Caroline BADOL A Julien SAUVIGNET

Absent excusé : Christian FAYOLLE

Secrétaire élue pour la session : Christine MONTAGNY

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Vu la loi n°19-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu les décrets fixant la définition, le classement indiciaire et la durée de carrière des emplois territoriaux,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 mai 2026,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2026 comme suit :

▪ Création de postes permanents :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28 heures par semaine,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures par semaine,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures par semaine.

▪ Suppression de poste permanent :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 18 heures ½ par semaine.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

- Création de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Suppression de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 30 heures par semaine.
- Modification de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 11,83 heures à 12,08 heures par semaine (temps de travail annualisé).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :
A 28 voix Pour et 0 contre

DECIDE de modifier au 1^{er} juin 2026 le tableau des effectifs comme suit :

- Création de postes permanents :
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28 heures par semaine,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures par semaine,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures par semaine.
- Suppression de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 18 heures ½ par semaine.

DECIDE de modifier au 1^{er} septembre 2026 le tableau des effectifs comme suit :

- Création de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Suppression de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 30 heures par semaine.
- Modification de poste permanent :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 11,83 heures à 12,08 heures par semaine (temps de travail annualisé).

DIT que la nomenclature des différentes filières devient la suivante à compter du 1^{er} juin 2026 :

- Cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - ⇒ 3 attachés (temps complet)

- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 2 rédacteurs (temps complet) (dont 1 vacant)

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - ⇒ 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 - 4 à temps complet
 - 2 à temps incomplet : 30 heures, 28 heures (vacant)

- ⇒ 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - 1 à temps complet
 - 2 à temps incomplet : 28 heures (vacant), 17 heures ½
- ⇒ 4 adjoints administratifs à temps incomplet : 30 heures, 28 heures, 28 heures (vacant), 21 heures

- Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :
 - ⇒ 1 ingénieur (temps complet)

- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - ⇒ 1 technicien principal de 2^{ème} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 1 technicien (temps complet)

- Cadre d'emplois agent de maîtrise territoriaux :
 - ⇒ 3 agents de maîtrise principaux :
 - 2 à temps complet
 - 1 à temps incomplet de 32 heures (en détachement)
 - ⇒ 8 agents de maîtrise
 - 6 à temps complet (dont 3 vacants)
 - 2 à temps incomplet : 32 heures et 29,40 heures

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - ⇒ 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet) (dont 1 vacant)
 - ⇒ 15 adjoints techniques :
 - 12 à temps complet
 - 3 à temps incomplet : 33 heures, 30 heures, 29 heures

- Cadre d'emplois des agents de police municipale :
 - ⇒ 2 brigadiers-chefs principaux (temps complet)

- Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :
 - ⇒ 1 assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 29 heures

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine à temps complet

- Cadre d'emplois des animateurs :
 - ⇒ 1 animateur à temps incomplet : 32 heures (stagiaire détaché)

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - ⇒ 6 adjoints d'animation à temps incomplet : 26 heures, 15,75 heures, 11,83 heures, 9,34 heures, 9 heures ¼, 6,99 heures.

DIT que la nomenclature des différentes filières devient la suivante à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - ⇒ 3 attachés (temps complet)

- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 2 rédacteurs (temps complet) (dont 1 vacant)

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - ⇒ 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 - 4 à temps complet
 - 2 à temps incomplet : 30 heures, 28 heures (vacant)
 - ⇒ 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - 1 à temps complet
 - 2 à temps incomplet : 28 heures (vacant), 17 heures ½
 - ⇒ 4 adjoints administratifs
 - 1 à temps complet
 - 3 à temps incomplet : 28 heures (dont 1 vacant), 21 heures

- Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :
 - ⇒ 1 ingénieur (temps complet)

- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - ⇒ 1 technicien principal de 2^{ème} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 1 technicien (temps complet)

- Cadre d'emplois agent de maîtrise territoriaux :
 - ⇒ 3 agents de maîtrise principaux :
 - 2 à temps complet
 - 1 à temps incomplet de 32 heures (en détachement)
 - ⇒ 8 agents de maîtrise
 - 6 à temps complet (dont 3 vacants)
 - 2 à temps incomplet : 32 heures et 29,40 heures

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - ⇒ 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet) (dont 1 vacant)
 - ⇒ 15 adjoints techniques :
 - 12 à temps complet
 - 3 à temps incomplet : 33 heures, 30 heures, 29 heures

- Cadre d'emplois des agents de police municipale :
 - ⇒ 2 brigadiers-chefs principaux (temps complet)

- Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :
 - ⇒ 1 assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 29 heures

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine à temps complet

- Cadre d'emplois des animateurs :
 - ⇒ 1 animateur à temps incomplet : 32 heures (stagiaire détaché)

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - ⇒ 6 adjoints d'animation à temps incomplet : 26 heures, 15,75 heures, 12,08 heures, 9,34 heures, 9 heures ¼, 6,99 heures.

L'échelon indiciaire et la durée de carrière de ces cadres d'emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Christine MONTAGNY

